

tains amis auraient reçu certaines souscriptions électorales hors de ma connaissance. Ceux mêmes qui ont versé des souscriptions devant aider à défrayer des dépenses légales lors de ma dernière élection, sont venus jurer pour la plupart qu'ils ne me connaissent pas. M. Cannon comme toujours, trouve que ces faits constituent une faute grave et dont je dois être tenu responsable. C'est un fait public que le fameux Comité des Citoyens lui-même perçoit des souscriptions de toutes parts et dont on ignore la provenance. M. l'ex-échevin J. B. A. Martin a déclaré sous serment avoir reçu jadis une souscription de \$500. en faveur de l'ex-maire Laporte et devant servir à assurer l'élection de ce dernier. Et le Commissaire en conclut toujours contre moi.

Aux électeurs impartiaux de juger par eux-mêmes du jugement injuste dont je suis victime!

ADMINISTRATION DE LA POLICE.

Concernant l'administration de la Police, le Commissaire Royal se montre toujours partial à l'égard du Département dont je suis le président. Après